

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 57/1966 (1966)

Artikel: Jura bernois
Autor: Liechti, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au dialogue entre enseignants et enseignés doit être associé un troisième partenaire: les utilisateurs des diplômes universitaires, en un mot les représentants de la société que l'université prétend servir. A l'occasion des Journées universitaires qui se sont déroulées en juin 1966, l'Association des anciens étudiants de l'Université de Genève a pris l'heureuse initiative d'organiser un forum public qui a mis en présence des représentants de l'Université, du milieu étudiantin et de diverses associations patronales et syndicales. De nombreuses questions ont été soulevées; il n'était matériellement pas possible d'apporter immédiatement toutes les réponses attendues. Mais si le dialogue n'a pu être qu'amorcé à cette occasion, il faut espérer qu'il se transformera au cours de ces prochains mois en une conversation ininterrompue.

C'est dans ce même esprit que la Télévision suisse romande a réalisé cette année, en très étroite collaboration avec l'Université, un film de près de 60 minutes qui s'efforce de faire mieux comprendre au public non universitaire la mission de l'Université et ses besoins. Ce film sera complété au cours de cette année par la présentation de quelques problèmes spécifiques des universités de la Suisse romande.

BERNARD DUCRET

Secrétaire général de l'Université

JURA BERNOIS

TRAVAUX LÉGISLATIFS

Notre époque est caractérisée par une évolution extrêmement rapide des problèmes scolaires, évolution qui exige une adaptation quasi permanente de l'appareil législatif. Ainsi, ce ne sont pas moins de 24 textes législatifs qui furent élaborés et promulgués au cours de l'année: une loi, 9 décrets, 7 ordonnances et 7 règlements, qui représentent dans la plupart des cas une adaptation des dispositions légales à la situation actuelle.

L'acte législatif le plus important fut sans doute la loi sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes. Acceptée le 4 avril par le peuple bernois à une majorité de 3 contre 2, cette loi améliore dans une large mesure la situation matérielle du corps enseignant. Elle donne, entre autres, compétence au Grand Conseil de mettre le corps enseignant au bénéfice des modifications du salaire réel qui seront consenties au personnel de l'Etat. Jusqu'ici, un ajustement de traitement nécessitait une modification de la loi et était soumis au référendum obligatoire.

Nous citerons aussi le nouveau Règlement des écoles moyennes, complètement indispensable de la loi de 1957.

Quatre règlements fixent l'organisation de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères de Porrentruy. Cette école a reçu ainsi sa structure définitive, en même temps qu'elle prenait possession de son bâtiment d'école.

PROBLÈMES DE L'UNIVERSITÉ

Comme dans tous les autres cantons universitaires, c'est l'Université qui pose aujourd'hui les problèmes les plus graves aux autorités. Dans une étude remarquable, faite à l'intention du Gouvernement et du Grand Conseil bernois, Monsieur M. Keller, premier secrétaire de la Direction de l'Instruction publique, présente « Les problèmes de l'Université de Berne ». Ce rapport, très fouillé, offre une vue d'ensemble de l'évolution de notre Université au cours des prochaines années. Il essaie d'établir des pronostics, bien que des problèmes essentiels n'aient pas encore trouvé de solution définitive. Nous pensons en particulier à la participation financière de la Confédération et à la répartition des tâches entre les différentes universités suisses.

Nous retiendrons de l'étude de M. Keller les quelques faits suivants:

Jusqu'en 1962, le nombre des étudiants était de 2500 environ. Aujourd'hui, les différentes Facultés totalisent plus de 4000 étudiants et on admet que l'effectif sera de 5000 à 6000 avant 1975. Jusqu'ici le tiers des étudiants nouvellement immatriculés possédaient un certificat de maturité du canton de Berne. L'enquête effectuée dans les gymnases du canton révèle que, dès l'hiver 1966, on devra recevoir 1000 étudiants du premier semestre, dont 225 à 230 étudiants en médecine.

Les prévisions sont les suivantes pour les différentes Facultés:

Faculté	Etat en 1960/63	Etat en 1975
Théologie évangélique	74	100
Théologie catholique chrétienne.	9	10
Droit et sciences économiques et sociales.	786	1800
Médecine	636	1200
Médecine vétérinaire	54	80
Lettres	513	900
Sciences	567	950
Totaux	2639	5040

Ce nombre croissant d'étudiants créerait beaucoup moins de soucis, si la relève des professeurs était assurée. Nous manquons d'assistants, de lecteurs et de professeurs extraordinaires. Il faudra créer ces prochaines années 20 à 30 postes de professeurs ordinaires et 150 et 170 postes de professeurs à titre accessoire, de premiers assistants et de lecteurs. L'appareil administratif et technique devra évidemment être adapté à la nouvelle situation.

L'agrandissement des universités pose une série de problèmes fondamentaux sur le plan de l'organisation des études. Les Facultés devront examiner avec soin dans quelle mesure une modification de l'enseignement s'impose. Il sera certainement nécessaire de donner plus d'importance au travail intensif par petits groupes (séminaires, colloques, etc.). Les bibliothèques et les Instituts prendront également plus d'importance pour permettre aux étudiants de se consacrer mieux aux travaux scientifiques. En médecine tout particulièrement, la structure actuelle ne pourra d'aucune façon être maintenue. De nouvelles structures sont appliquées déjà maintenant en Angleterre, en Suède et aux U.S.A., et le Conseil exécutif du

canton de Berne a pris d'ores et déjà la décision de principe d'introduire le « système-bloc » des pays anglo-saxons.

L'augmentation du nombre des étudiants en médecine provoquera une augmentation du personnel de l'ordre de 45 %, à laquelle s'ajoute une augmentation supplémentaire de 31 %, due à l'introduction du « système bloc ».

Les bâtiments dont l'Université dispose actuellement ne permettront d'abriter qu'une partie seulement des étudiants. La Faculté de médecine disposera de la place nécessaire lorsque les 2^e et 3^e étapes de transformation de l'Hôpital de l'Île seront réalisées. Le problème sera aussi résolu pour les auditoriums et Instituts des sciences dans le cadre du plan général d'aménagement du quartier Sahlistrasse-Freiestrasse, où sont déjà logés maintenant divers instituts universitaires.

L'administration et les autres Facultés, notamment les Instituts des sciences morales, avec leurs bibliothèques et séminaires, ne peuvent plus demeurer à l'emplacement actuel, ni dans le quartier Grands-Remparts-Länggasse, où n'existe aucune possibilité de construction.

Pour l'ensemble de l'Université on doit envisager une augmentation du volume des locaux de l'ordre de 200 000 m³, auxquels viennent s'ajouter plus de 100 000 m³ de réparations et rénovations. Ni l'Etat, ni la commune de Berne ne disposent de réserves de terrains situés suffisamment près des installations universitaires actuelles et aussi suffisamment près du centre de la ville. Aussi le Conseil exécutif a-t-il demandé à la Commune bourgeoise de lui céder tout le terrain que celle-ci possède au Viererfeld, en vue de la création d'un nouveau centre universitaire. Les tractations sont en cours, mais tout laisse prévoir un résultat positif. Dès que possible, un grand projet sera mis au concours, sur la base d'un programme de construction définitif.

Les dépenses annuelles de l'Université approchent de 30 millions de francs. Les frais de construction et d'entretien des bâtiments, qui figurent au budget des Travaux publics, ne sont pas compris dans cette somme. En 1970, les frais d'exploitation s'élèveront à 40 ou 50 millions de francs et les frais de construction à 60 ou 70 millions. Le Rapport Labhardt estime à 140 millions de francs les dépenses en faveur de l'Université de Berne, dont la moitié serait couverte par la Confédération.

Les bourses d'études suivent la même évolution, d'une part, en raison de l'augmentation du nombre des étudiants et, d'autre part, à la suite des nouvelles dispositions légales régissant les bourses: les montants accordés en 1957 s'élevaient à Fr. 46 000.—; ils se sont élevés en 1965 à Fr. 560 000.— pour les bourses universitaires seulement. En 1965, la Direction de l'Instruction publique a consacré aux bourses une somme totale de Fr. 3 166 000.

Le canton de Berne, pas plus que les autres cantons universitaires, ne pourra, à la longue, supporter de telles charges à lui seul.

DANS LES GYMNASES

Les deux gymnases de langue française, soit l'Ecole cantonale de Porrentruy et le Gymnase de langue française de la Ville de Bienne, totalisent 470 élèves dans les classes gymnasiales (10^e à 13^e années scolaires). Ils ont délivré 77 certificats de maturité, sur un total de 518 pour l'ensemble

du canton. Cette proportion, 14,8 % du total cantonal, correspond bien au rapport des langues dans le canton (14,4 % des habitants parlent français).

Ecole	Type:	A	B	C	Comm.	Total
Ecole cantonale		4	6	17	11	38
Gymnase de Bienne		5	17	17		39
Totaux		9	23	34	11	77

Ce petit tableau révèle une lacune de notre structure scolaire : l'absence d'une section de maturité commerciale pour Bienne et le Jura méridional. Pour la combler, l'Ecole supérieure de Commerce de Bienne, école bilingue, a été autorisée à ouvrir, dès 1966, une section de maturité, avec classes parallèles de langue française et de langue allemande.

ÉCOLES NORMALES

91 élèves ont été admis au début de l'année scolaire dans les classes inférieures des trois écoles normales de langue française, soit :

Ecole normale des instituteurs, Porrentruy . .	27 candidats
Ecole normale des institutrices, Delémont . .	32 candidates
Ecole normale mixte de Bienne	32 candidats et candidates

En même temps, 18 instituteurs et 30 institutrices étaient diplômés. L'entrée dans la vie professionnelle de la première série d'élèves de l'Ecole normale de Bienne, en 1968, diminuera beaucoup la pénurie de maîtres dont souffre encore notre Ecole primaire.

M. Pierre Rebetez, Dr ès lettres, a quitté le service de l'Etat pour entrer au Département militaire fédéral. Nous nous plaignons à relever le travail considérable qu'il a fourni à la tête de l'Ecole normale de Delémont. Il a été remplacé par M. J. A. Tschoumy, lic. en psychologie, anciennement chef de l'Office d'orientation professionnelle du Jura Nord.

M. Ch. Junod, Dr ès lettres, ancien directeur de l'Ecole normale de Delémont, est décédé le 21 décembre à Evilard, où il jouissait d'une retraite paisible consacrée à des études historiques.

ÉCOLE NORMALE DES MAÎTRESSES MÉNAGÈRES

Le 7 octobre a été inauguré le bâtiment, remarquablement aménagé, de l'Ecole normale cantonale des maîtresses ménagères, à Porrentruy. Fondée en 1930 comme section de l'Ecole secondaire des jeunes filles de la ville de Porrentruy, transformée en institution d'Etat en 1951, date de la création du home, l'Ecole normale ménagère a reçu ainsi sa structure définitive, aboutissement des efforts tenaces de son fondateur et directeur, M. F. Feignoux, qui voit le couronnement d'une carrière très féconde. Dès le printemps 1966, l'Ecole normale pourra recevoir chaque année une volée d'élèves.

ÉCOLE SECONDAIRE

Les écoles secondaires jurassiennes ont été dotées d'une nouvelle structure lors de l'introduction, en 1961, d'un nouveau plan d'études. Elles sont aujourd'hui en mesure de préparer leurs élèves doués à l'entrée au gymnase. Les effets de la réforme se manifestent déjà dans le taux de recrutement de nos gymnases. Nos 24 écoles secondaires de langue française comptent au total 3600 élèves, représentant le 37,4 % de l'effectif scolarisé. Toutes ces écoles, sauf une, disposent aujourd'hui de bâtiments modernes et bien équipés. Un seul point noir: la pénurie du corps enseignant. Elle se résorbe lentement et le nombre de candidats au brevet d'enseignement secondaire nous permet de croire qu'elle sera vraisemblablement surmontée en 1967 ou au plus tard en 1968. Nos préoccupations vont maintenant à la formation du corps enseignant, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne donne satisfaction ni aux candidats, ni aux autorités. La Direction de l'Instruction publique a désigné une commission d'étude, chargée de préparer une réforme des études universitaires et une réorganisation de la formation professionnelle de nos futurs maîtres. Le brevet d'enseignement secondaire inférieur comportera vraisemblablement deux branches principales, étudiées durant 5 semestres, et deux branches secondaires, sanctionnées par un examen après trois semestres universitaires. La formation professionnelle sera donnée dans une institution nouvelle ayant son siège dans le Jura.

ÉCOLE PRIMAIRE

L'Ecole primaire a aujourd'hui la lourde tâche de mettre en place les enseignements nouveaux imposés par la nouvelle loi sur l'école primaire et entrée en vigueur le 1^{er} avril 1965:

- enseignement de l'allemand au degré supérieur (7^e à 9^e année scolaire),
- enseignement des connaissances civiques au degré supérieur, et, à titre facultatif:
- enseignement plus complet du dessin technique,
- enseignement plus complet de la géométrie, une introduction portant sur les bases de l'algèbre,
- enseignement plus complet de la langue maternelle et de la seconde langue nationale.

Au surplus, les communes peuvent introduire, entre autres, l'enseignement de l'allemand dès la 5^e ou la 6^e année scolaire.

Cet enseignement complémentaire est réservé à des maîtres ayant reçu une formation adéquate; il fait l'objet d'une rémunération spéciale.

L'élargissement considérable des programmes d'enseignement de l'école primaire représente en réalité une réforme de structure appelée à avoir de grandes répercussions, puisqu'elle donnera la possibilité de préparer mieux nos élèves à l'apprentissage d'une profession.

COMMISSION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

La Commission des moyens d'enseignement pour les écoles primaires, qui est aussi organe consultatif de la Direction pour les questions touchant le plan d'études des écoles primaires, a consacré une grande partie de son activité à l'analyse des dispositions nouvelles de la loi sur l'école primaire. Elle a proposé la création d'une commission spéciale du plan d'études pour les écoles primaires. La dite commission s'est mise à l'œuvre immédiatement et la première partie du plan d'études, traitant des dispositions légales et des nouvelles branches obligatoires, est déjà sortie de presse.

Dans le domaine des manuels scolaires, nous signalerons la parution d'un manuel de lecture du degré supérieur, « Les belles années », illustré de reproductions de peintures de valeur d'artistes des XIX^e et XX^e siècles.

La rédaction d'un manuel de « Calcul, 3^e année » est terminée. D'autre part, une nouvelle édition du manuel « Calcul, 8^e année » est envisagée, tandis que le manuel de 4^e année sera réédité sous sa forme actuelle.

La Commission des moyens d'enseignement pour les écoles secondaires a chargé M. A. Denis, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, de la rédaction d'un manuel de géographie du canton de Berne et de la Suisse à l'intention des écoles secondaires. M. G. Reusser, professeur au Gymnase de Berne, en collaboration avec un collègue vaudois, M. Bernet, rédige un manuel Arithmétique-Algèbre à l'intention des classes supérieures de l'école secondaire. Nous souhaitons que cet ouvrage, fruit d'une collaboration intercantonale, soit adopté bientôt par tous les cantons romands. La même commission s'est penchée enfin sur le problème de l'enseignement programmé et a délégué un représentant officiel, M. Ph. Monnier, directeur d'école secondaire à Tramelan, au sein du « Groupe romand pour les techniques d'instruction (GRETI) », nouvellement créé.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

1^o Ecole primaire

La complexité croissante de la vie professionnelle demande à l'école d'assumer un rôle nouveau: introduire les adolescents au monde du travail. En vue d'étudier les moyens à mettre en action pour favoriser l'adaptation des jeunes à la vie professionnelle, les maîtres du degré supérieur furent conviés à un « Séminaire d'information professionnelle ». 208 enseignants participèrent à ce stage, dirigé avec beaucoup de compétence par MM. Tschoumy et Cetlin, conseillers d'orientation professionnelle, et organisé successivement à Moutier, Porrentruy, St-Imier, Delémont et Saignelégier.

Un autre cours portant sur « Les bases psychologiques de l'éducation musicale et les applications pratiques à l'école » a été suivi par 501 enseignants des degrés primaire et secondaire.

Sept autres cours, émergeant au budget de la Commission des cours de perfectionnement, ont été organisés par la Société de Travail manuel et de Réforme scolaire:

- a) Cours sur l'emploi du matériel « Matex », à Delémont,
- b) Cours sur les techniques du dessin, à Delémont,

- c) Cours double sur l'emploi des nombres en couleurs, à Courtelary,
- d) Cours d'école active au degré inférieur, à Delémont,
- e) Cours de physique, à Porrentruy,
- f) Cours sur l'enseignement de la rédaction, à Delémont,
- g) Cours de photographie, à Tavannes.

2^o *Ecole secondaire*

Les maîtres de mathématiques participent régulièrement, à raison d'un après-midi par mois, aux colloques de mathématiques modernes, organisés conjointement par le Centre d'information mathématique et l'Inspecteur des écoles secondaires (voir l'article de M. le recteur Blanc, dans ce volume).

D'autre part, un cours de phonétique allemande, d'une durée de 11 jours à raison d'une journée par semaine, a été organisé au Laboratoire de langues de l'Université de Berne. S'adressant à des maîtres en fonction, cet essai a rencontré le plus grand succès auprès des participants. Ainsi a été posé le problème de l'emploi systématique du Laboratoire de langues pour la formation des maîtres.

D'une manière générale, la question du perfectionnement des maîtres revêt aujourd'hui une importance majeure et nous envisageons la création d'un Centre de formation continue.

H. LIECHTI

NEUCHÂTEL

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dès cette année, la chronique neuchâteloise comprend deux parties correspondant aux deux subdivisions administratives et pédagogiques du Département, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire dont les chefs de service ont respectivement la responsabilité d'assurer la liaison, le premier avec l'Ecole normale, le second avec l'Université.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Services du département

La réorganisation des services du département s'est poursuivie par l'installation de certains bureaux hors du Château de Neuchâtel. Cet « éclatement » nécessaire mais regrettable permettra de réaliser mieux les tâches toujours plus nombreuses que le développement scolaire impose.

Le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique est en voie d'aménagement. Un comité formé de représentants des autorités scolaires et des membres des corps enseignants primaire et secondaire présidera à ses destinées.

Un bureau cantonal de statistiques scolaires a été définitivement institué.

Traitement du personnel enseignant

L'épineux problème d'une juste rémunération du travail du personnel enseignant a été à nouveau mis à l'étude. Au moment où ces lignes paraîtront, le peuple neuchâtelois se sera prononcé. Les questions matérielles, il faut l'admettre, influencent de façon toujours plus nette la conduite générale des affaires scolaires.